

**SEANCE DU
7 AVRIL 2022**

L'An deux mil vingt-deux, le sept du mois d'Avril, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CASTIN, Maire

Etaient présents : Mme JACQUES MM. MARTINET, MULLER, REYMOND, TETAZ

Excusés: Mme MOISAN, MM. CHANINET, DULLIN, NIEMAZ, PONCET

Pouvoir : M. DULLIN à M. CASTIN, M. PONCET à M. TETAZ, M. CHANINET à M. REYMOND

Secrétaire de séance : Mme JACQUES

I- Comptes rendus de réunions

- SIEA : M. Martinet fait un compte rendu de la réunion à laquelle il a participé. Vote du budget 2022. Les travaux de fibre optique devraient être terminés en juillet 2022 à Essieu.
- SIVOS : Vote du budget 2022. M. Castin indique que la Commune a été sollicitée par l'agence routière de Belley pour aménager le carrefour de Cessieu. La commune a donc demandé qu'un abris bus y soit installé. En effet, les enfants de Cessieu sont obligés d'aller prendre le bus en bas de Brognin et doivent cheminer sur la route départementale pour y parvenir. Ce cheminement n'est pas sécurisé et mal éclairé en hiver. Suite à cette demande, la région Aura, en charge du transport, et le département de l'Ain vont travailler ensemble sur ce projet.
- CEN : M. Tetaz a participé à une réunion à Colomieu sur l'aménagement du Lac d'Arboreaz. Des travaux de nettoyage sont prévus en 2022. Le CEN veut classer ce lac en espace naturel sensible et demande l'avis des communes. St Germain ne donnera pas d'avis car ce lac est privé.

II- Taxes locales

M. le Maire propose de maintenir les taux d'impositions communaux 2021 :

- Taxe sur le foncier bâti : 10.80 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 40.15%

Après délibération, l'assemblée valide cette proposition à l'unanimité.

III – Comptes Administratifs 2021, Comptes de Gestions 2021 et Affectation des résultats

Comptes administratifs et Comptes de Gestion 2021 :

M. Tetaz présente les comptes administratifs de l'année 2021 :

- Compte Administratif du Budget Général :
 - Fonctionnement : 221 318.06 € en dépenses et 273 297.37 € en recettes
 - Investissement : 21 438.88 € en dépenses et 18 326.05 € en recettes
- Compte Administratif du Budget Eau et Assainissement :
 - Fonctionnement : 123 158.94 € en dépenses et 129 838.74 € en recettes
 - Investissement : 50 871.89 € en dépenses et 65 481.00 € en recettes

Après délibération, l'assemblée, sans le maire, valide les comptes administratifs et les comptes de gestion 2021.

Affectation des résultats 2021 :

Le Maire propose d'affecter les résultats de 2021 au budget 2022 :

Pour le budget Communal 2021 :

Report au budget de fonctionnement de l'excédent 179 694.55 € et de 45 800.77 € d'excédent en investissement.

Pour le budget Eau et Assainissement 2021 :

Report au budget de fonctionnement de l'excédent de 41 461.67 € et de 36 407.15 € d'excédent en investissement.

Après délibération, l'assemblée valide ces propositions à l'unanimité.

IV - BUDGETS PRIMITIFS

Le Maire rappelle les différents projets d'investissement pour l'année 2022 et présente à l'assemblée le détail des budgets primitifs 2022 équilibrés en dépenses et recettes :

- Budget Général primitif 2022 pour un montant de 427 658.55 € en Fonctionnement et de 100 785.36 € en Investissement.

- Budget primitif Eau et Assainissement 2022 pour un montant de 174 421.20 € en Fonctionnement et de 123 428.35 € en Investissement.

Après délibération, l'assemblée valide les budgets primitifs 2022 et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation des opérations.

V- REMBOURSEMENTS

- M. le Maire indique que les locataires du logement de l'école ont dû acheter des produits, pour un montant de 23 €, contre les mouches. Il propose de leur rembourser ce montant. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
- M. Martinet a participé à 5 réunions du SIEA à Ainterexpo ce qui représente un total de 700 km. M. le Maire propose que ces frais d'essence lui soient remboursés conformément au barème de remboursement des agents de la fonction publique ce qui fait un montant de 182 €. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.
- M. le Maire rappelle qu'une tondeuse a été achetée par la Commune pour un montant de 8000 € en accord avec la Commune de Conzieu qui souhaite participer à cet achat. Le Conseil Municipal décide donc de demander le remboursement de 2000 € à la Commune de Conzieu.

VI – CONVENTIONS AVEC AQUALTER

M. le Maire indique que les conventions d'entretien des réseaux d'eau, de relevés des compteurs d'eau et d'entretien de la step sont arrivées à échéance au mois de février 2022. Il propose au conseil municipal de reconduire ces conventions avec la société Aqualter jusqu'en février 2024 afin de garantir une continuité de service concomitant avec le transfert des compétences eau et assainissement à la CCBS qui prendra effet au 1^{er} janvier 2023. Les conventions seront prises en charge par la CCBS au 1^{er} janvier 2023. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

VII – CHARTE GUIDANT LA DEMARCHE DE TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA CCBS

M. le Maire indique que la communauté de communes Bugey sud et les communes de la CCBS avaient opté initialement pour une date intermédiaire de transfert fixée au 1er janvier 2022. Ce transfert a finalement été reporté d'une année. La date de transfert est dorénavant fixée au 1er janvier 2023.

Dans ce cadre, les élus de la CCBS et du groupe de travail communautaire ad hoc ont étudié, défini et proposé les orientations de la politique publique de l'eau et de l'assainissement pour l'ensemble du territoire de Bugey Sud. Ces orientations ont été traduites dans une charte. Le contenu de cette charte résulte ainsi de propositions collégiales prises en groupe de travail communautaire lors des sessions de mai et juin 2021.

Cette charte fixe le cadre et la méthode pour orienter l'esprit et les actions de cette démarche de transfert qui s'étalera sur plusieurs années. Plus précisément, elle a pour objectif de fixer :

- L'engagement des acteurs vis à vis de la démarche ;
- Les valeurs et principes partagés
- Les objectifs communs ;
- Les priorités techniques de la future régie ;
- Les principes de travail avant, pendant et à l'issue du transfert.

En vertu de la solidarité affichée par les membres du groupe de travail, cette charte prévoit notamment le transfert total des excédents et déficits des budgets actuels au moment du transfert, le principe d'un transfert progressif des compétences qui s'appuiera au moins pendant 2 ans sur les élus et agents communaux (signature de conventions de partenariat), la mise en place d'une gouvernance large et représentative dans le cadre d'un conseil d'exploitation (1 voix par commune), une convergence tarifaire progressive, l'instauration d'un tarif plancher minimum à partir du 1^{er} janvier 2023.

La présente charte constitue un engagement moral. Elle est susceptible d'évoluer et de s'affiner après accord entre les différentes parties, au fur et à mesure de la préparation du transfert des compétences eau et assainissement.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la Charte des principes guidant la démarche de transfert des compétences eau et assainissement collectif à la CCBS. Le Conseil municipal approuve cette charte à l'unanimité.

VIII – Questions diverses

- M le Maire indique que les conseillers du numérique vont faire 5 permanences sur la Commune le mercredi matin à la salle des fêtes. Des flyers vont être distribués.
- M. le Maire indique que M Frédéric Whecler, 2ème adjoint à la commune d'Andert et Condon, et coureur de grandes distances, s'est fixé comme défi de réaliser le tour des 43 communes de la communauté de communes Bugey Sud en 43 heures. Son périple débutera le jeudi 14 avril à 17h de la Mairie d'Andert et Condon pour finir le samedi 16 avril autour de 12h sur Belley.
- M. Martinet s'inquiète toujours de la présence du stock de pneus à Essieu. M. Castin indique que plusieurs courriers ont été envoyés à l'entreprise qui stocke ces pneus afin qu'ils soient enlevés mais la Commune n'a pas de moyens supplémentaires pour l'obliger à le faire. Les pompiers vont être questionnés ainsi que la police de l'eau.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Régis CASTIN

